

DATE	21/12/2021 20:18-21 :15	PRÉSIDÉ PAR	Stephan Rabinowicz
SECRÉTAIRE	Bénédicte Hendrickx	LIEU	visioconférence

P	Marc Charlier – Directeur Ecole Secondaire	P	Michael Latouche – Administrateur
P	Marc Decroly – Administrateur		
P	Alain De Frenne– vérificateur aux comptes	P	Stephan Rabinowicz – Président
P	Yannick Dister – Administrateur	P	Valérie Borle – Administrateur
P		P	Jean-Claude Vanderlinden – Econome Ecole Decroly
P	Xavier Buffaerts – Directeur de l'école fondamentale	P	Vincent Brison – Administrateur
P	Bénédicte Hendrickx - Secrétaire	P	Gaëlle Beeckmans – Administrateur
P	Marc Renders	P	
P	Serge Esselinckx	P	
P	Juliette Pirlet	P	
P	Wendi Duque	P	
P	Harmony Dussart	P	
P		P	
P		P	

Liste des participants : P= présent, E= excusé, A= Absent, I= Invité

Abréviations utilisées : PV = procès-verbal ; CA = conseil d'administration ; EN = L'École Nouvelle asbl ; ED = Ecole Decroly. PPT =programme prioritaire des travaux ; GT = Groupe Travaux

I. Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du lundi 8 décembre 2020

II. Rapport du conseil d'administration sur les activités de l'exercice 2020-2021

Stephan fait rapport.

III. Rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice écoulé

Serge fait rapport.

IV. Rapport des vérificateurs au compte

Alain De Frenne a reconnu et vérifié la concordance des comptes et le budget.

V. Approbation des comptes de résultats pour l'exercice 2020-2021 et du bilan au 31 août 2021

VI. Il est donné décharge aux administrateurs et au vérificateur aux comptes pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2020-2021

VII. Le budget pour l'exercice 2021-2022 est approuvé


VIII. Nomination d'administrateurs

Cécile Jottrand est nommée à l'unanimité des membres présents comme nouvel administrateur de l'Ecole nouvelle.

IX Mise en conformité des statuts de l'ASBL Ecole Nouvelle en application de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des mesures diverses.

Vu l'impossibilité de réunir à cette AG deux tiers des membres effectifs, présents ou représentés, le quorum n'a pu être atteint de sorte qu'une AG extraordinaire sera tenue ultérieurement pour délibérer sur ce point, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Clôture de l'AG par Stephan Rabinowicz à 21h15.

	Procès-Verbal Assemblée Générale Extraordinaire		
	DATE	29/03/2022 20h-20h30	PRÉSIDÉ PAR
SECRÉTAIRE	Stephan Rabinowicz	LIEU	Visioconférence

P	Stephan Rabinowicz – Président	P	Valérie Borle – Administratrice
P	Marc Charlier – Directeur Ecole Secondaire	P	Vincent Brison – Administrateur
P	Xavier Bruffaert – Directeur de l'école fondamentale	P	Yannick Dister - Administrateur
P	Michael Latouche – Administrateur	P	Marc Decroly – Président Ecole Decroly
		P	Jean-Claude Vanderlinden – Econome Ecole Decroly
P	Bénédicte Hendrickx		
P	Nicolas Vlamincx		

Liste des participants : P= présent, E= excusé, A= Absent, I= Invité

Abréviations utilisées : PV = procès-verbal ; CA = conseil d'administration ; EN = L'École Nouvelle asbl ; ED = Ecole Decroly.

1 Mise en conformité des statuts de l'ASBL Ecole Nouvelle en application de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des mesures diverses.

Les nouveaux statuts sont acceptés à l'unanimité des 11 votants.

Clôture de l'AG par le président à 20h30.

Association L'ECOLE NOUVELLE
Avenue Montana, 15
1180 Bruxelles

Rapport Spécial de l'Organe d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2022.

Nous clôturons un exercice 2021-2022 difficile.

L'attention apportée au paiement des cotisations a été renforcée depuis plusieurs années afin de convaincre nos membres de l'importance de notre soutien à l'Ecole Decroly (présence aux réunions de parents et aux PO, communication appuyée par courriers, courriels ou SMS). Cette démarche a permis d'obtenir un volume de cotisation de 563k€. Ce total est en légère baisse par rapport aux années précédentes, ce qui pourrait être dû aux limites de notre approche dans la conjoncture actuelle.

Le soutien apporté à l'Ecole Decroly au niveau des travaux au sein des différents bâtiments a été renforcé cette année. Les nombreux travaux entrepris expriment la volonté de l'association d'investir dans nos bâtiments. Les travaux les plus conséquents réalisés cette année sont :

- Bac à déchets verts Montana
- Rénovation bac à sable Casalta
- Rénovation des sanitaires Forêt, Montana et Casalta
- Rénovation villa Montana
- Rénovation stores Casalta

Un soutien conséquent à l'Ecole Decroly a également été apporté au niveau des coûts énergétiques. L'augmentation importante de ces coûts nous invite à la prudence et à la mise en place d'une réflexion pour évaluer les mesures à mettre en œuvre dans ce domaine.

Ces éléments permettent d'expliquer notre situation comptable.

Afin d'essayer de maintenir nos possibilités de soutien financier dans le futur, l'Organe d'Administration a décidé d'augmenter les montants des cotisations pour devenir membre de notre association. La dernière augmentation des cotisations datait de 2019.

L'association et certains de ses membres ont été victimes d'une escroquerie : Les courriers de rappel de cotisation du début d'année ont été détournés et trafiqués pour mentionner un mauvais numéro de compte. Une plainte a été déposée auprès de la police d'Uccle par l'association. Certains des membres victimes ont fait de même. Une procédure judiciaire est en cours. L'association est représentée par Maître Emmanuel Jacobowitz. La rapidité de réaction de l'association après la découverte de la tentative de fraude, a permis de limiter les pertes financières à 6203€.

La mise en conformité des statuts de l'association (en application de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations), a été voté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2022. Les nouveaux statuts sont publiés au Moniteur Belge.

Au niveau des administrateurs de l'association, différents changements sont à noter :

- Michael Latouche, administrateur, responsable des cotisations, voit son mandat arriver à son terme (3 ans) ; il ne souhaite pas représenter sa candidature.
- Gaëlle Beeckmans, administratrice, a présenté sa démission qui a été acceptée par l'Organe d'Administration.

- Marion Libert, directrice de l'Ecole Decroly, est administratrice de droit depuis le 1/9/2022.
- Yannik Dister, administrateur, voit son mandat arriver à son terme (3 ans) ; il représente sa candidature.
- Stephan Rabinowicz, administrateur, président, voit son mandat arriver à son terme (3 ans) ; il représente sa candidature.
- Sarah Burette présente sa candidature comme nouvelle administratrice.
- James Hellinckx présente sa candidature comme nouvel administrateur.

ASBL ECOLE NOUVELLE - BILAN

ACTIF					PASSIF				
	31.08.2019	31.08.2020	31.08.2021	31.08.2022		31.08.2019	31.08.2020	31.08.2021	31.08.2022
Immobilisations corporelles	553.868,43	553.868,43	553.868,43	553.868,43	Fonds Propres	2.142.175,99	2.089.309,61	2.124.074,16	1.974.108,50
Terrains et constructions	553.868,43	553.868,43	553.868,43	553.868,43	Plus-values de réévaluation	1.165.745,80	1.165.745,80	1.165.745,80	1.165.745,80
Mobilier et matériel roulant	-	-	-	-	Bénéfice reporté	1.069.974,42	976.430,19	923.563,81	958.328,36
Immobilisations financières	-	-	-	-	Bénéfice/Perte exercice	- 93.544,23	- 52.866,38	34.764,55	- 149.965,66
Subsides Ecole Decroly	266.429,90	199.822,32	133.215,16	66.607,58	Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Emphytéose Ecole Decroly	- 266.429,90	- 199.822,32	- 133.215,16	- 66.607,58					
Créances à plus d'un an	240.000,00	120.000,00	120.000,00	120.000,00	Dettes à un an au plus	-	-	-	-
ECOLE ACTIVE	60.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00	Dettes Commerciales				
ECOLE NESPA	60.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00	Impôts et taxes à payer				
ECOLE DECROLY LT	120.000,00								
Créances à 1 an au plus	70.000,00	185.816,25	98.957,81	292.831,07					
Avance ecole Plein air									
Avance de trésorerie CFWB	70.000,00	170.000,00	94.000,00	292.831,07					
Avance ecole Decroly CT		15.816,25	4.957,81						
Placements de trésorerie	1.000.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00	899.999,70					
Placement ING	-	-	-	-					
Placement Kronos	-	-	-	-					
ING Livret Vert	1.000.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00	899.999,70					
Valeurs disponibles	273.146,08	234.807,93	366.526,04	145.615,34					
compte Regularistaion	5.161,48	-	202,48	-	Comptes de Regularisation	-	5.183,00	15.480,60	38.206,04
PRODUIT ACQUIS	5.161,48		202,48		Charges à Imputer		5.183,00	15.480,60	38.206,04
Facture à établir									
TOTAL	2.142.175,99	2.094.492,61	2.139.554,76	2.012.314,54	TOTAL	2.142.175,99	2.094.492,61	2.139.554,76	2.012.314,54

ASBL ECOLE NOUVELLE - COMPTE PP ET BUDGET

CHARGES						PRODUITS					
	Réalise 18-19	Réalise 19-20	Réalise 20-21	Réalise 21-22	Budget 22-23		Réalise 18-19	Réalise 19-20	Réalise 20-21	Réalise 21-22	Budget 22-23
Subventions Ecole Decroly	433.323,40	478.177,00	519.014,38	405.991,97	506.000,00	Produits	618.085,76	603.702,45	586.950,44	583.953,91	690.202,48
Subvention de fonctionnement	220.000,00	220.000,00	261.000,00	261.000,00	261.000,00	Cotisations	603.069,28	603.499,97	581.790,15	563.751,43	675.000,00
Subvention exception	30.000,00	50.000,00	70.000,00	-	100.000,00	Fête de l'Ecole	14.814,00		4.957,81	20.000,00	15.000,00
Subvention K	148.033,34	171.701,04	157.323,94	114.953,67	115.000,00	Loyers	202,48	202,48	202,48	202,48	202,48
Subvention Int	35.290,06	36.475,96	30.690,44	30.038,30	30.000,00	Divers					
Subside accordé sur emphytéose	66.607,58	66.607,58	66.607,58	66.607,58	66.607,58	Dons					
Entretien, rénovation, aménagement t	222.148,81	115.498,39	101.978,62	318.581,82	180.641,00	Régularisation emphytéose	66.607,58	66.607,58	66.607,58	66.607,58	66.607,58
Subside Travaux immobilier	222.148,81	115.498,39	101.978,62	318.581,82	180.641,00	Primes	3.690,50	4.610,00	-	-	-
Honoraire Architecte	incl	incl				Energie	3.690,50	4.610,00			
Autres Charges						PPT					
ACHAT Frais bureau	2.211,80	768,44	3.945,90	4.097,60	4.000,00	Amortissements et provisions	-	-	70.000,00	-	-
Amortissements et provisions	-	70.000,00	-	-		Reprise provisions			70.000,00		
Amortissements						Produits financiers	2.838,61	3.770,00	3.791,20	2.835,00	3.000,00
Dotation aux provisions		70.000,00				Produits exceptionnels					
Utilisation des provisions						Perte de l'exercice	93.544,23	52.866,38	-	149.965,66	538,52
Charges financières	58.139,61	505,00	594,99	678,14	600,00	TOTAL	784.766,68	731.556,41	727.349,22	803.362,15	760.348,58
Frais bancaires	578,40	505,00	594,99	678,14	600,00						
Moins-values	57.561,21										
Charges exceptionnelles											
Impôts et taxes	2.335,48		443,20	7.405,04	2.500,00						
Bénéfice de l'exercice	-	-	34.764,55	-	-						
TOTAL	784.766,68	731.556,41	727.349,22	803.362,15	760.348,58						